



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Embargo : 19 janvier 2012 12h

### **Vers une gestion durable du parc immobilier**

**La Ville de Neuchâtel s'engage en faveur d'une politique d'entretien durable de son parc immobilier. Le Conseil communal sollicitera le 6 février prochain du Conseil général un crédit de 988'500 francs pour la mise en place d'un processus d'analyse de l'ensemble du patrimoine immobilier de la Ville de Neuchâtel**

L'entretien du patrimoine est une des priorités établies dans le programme politique du Conseil communal pour la période 2010-2013. Lors de cette législature, la volonté est de doter la Ville de Neuchâtel des outils indispensables à une gestion durable de ses bâtiments. Le Conseil communal présente ainsi au Conseil général une demande de crédit pour la mise en place d'un processus d'analyse de l'ensemble du patrimoine immobilier de la Ville de Neuchâtel, devant permettre de garantir un entretien durable et proactif des patrimoines administratif et financier.

Il s'agit de disposer d'une appréciation globale de la valeur technique et qualitative d'un objet, d'un groupe d'objets et, finalement, du parc dans son ensemble. La stratégie proposée permettra une bonne maîtrise à long terme des coûts de maintenance ou d'entretien, garantissant la rentabilité et la durabilité attendues de tout parc immobilier. La méthode proposée cible les enjeux financiers nécessaires à garantir la sécurité des personnes, tout en ménageant les dépenses énergétiques.

Il apparaît nécessaire de mener maintenant cette récolte de données et d'analyse de fond de notre patrimoine immobilier. Cette approche ne remet pas en cause la politique d'entretien lourd des objets inscrits aux planifications financières quadriennale et annuelle. Au contraire complémentaire, elle permettra de réaliser les prochains exercices avec une meilleure connaissance du patrimoine de la Ville.

Neuchâtel, le 19 janvier 2012

Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Renseignements complémentaires :

Olivier Arni, conseiller communal, tél. 032 717 76 0, courriel: [olivier.arni@ne.ch](mailto:olivier.arni@ne.ch)  
Pascal Solioz, chef du service des constructions et bâtiment, tél. 032 717 76 81  
courriel : [pascal.solioz@ne.ch](mailto:pascal.solioz@ne.ch)